
Assemblée des États Parties

Distr.: générale
6 mai 2009

FRANÇAIS
Original: anglais

Huitième session

La Haye

18-26 novembre 2009

**Rapport sur l'exécution des programmes de
la Cour pénale internationale pour l'année 2008***

* Précédemment publié sous les cotes ICC-ASP/8/CBF.1/5, Corr.1 et Corr.2.

Table des matières

A.	Introduction générale	3
B.	Principaux événements et réalisations de la Cour.....	3
C.	Principales réalisations du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	15
D.	Principales réalisations du Bureau chargé du projet de locaux permanents	16
E.	Exécution du budget de l'exercice 2008.....	16
	Aperçu de l'exécution du budget de la Cour pénale internationale	16
	Aperçu des fonds d'affectation spéciale de la Cour	22
Annexes	
Annexe I:	Grand programme I: Branche judiciaire	23
	1. Programme 1100: Présidence	23
	2. Programme 1200: Chambres	23
Annexe II:	Grand programme II: Bureau du Procureur	24
	1. Programme 2100: Le Procureur.....	24
	2. Programme 2200: Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération.....	25
	3. Programme 2300: Division des enquêtes	26
	4. Programme 2400: Division des poursuites	27
Annexe III:	Grand programme III: Greffe.....	29
	1. Programme 3100: Cabinet du Greffier	29
	2. Programme 3200: Direction des services administratifs communs	33
	3. Programme 3300: Direction du service de la Cour.....	34
	4. Programme 3400: Section de l'information et de la documentation	36
	5. Programme 3500: Direction des victimes et des conseils.....	37
Annexe IV:	Grand programme IV: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.....	41
Annexe V:	Grand programme VI: Secrétariat du Fonds au profit des victimes.....	44
Annexe VI:	Grand programme VII: Bureau chargé du projet de locaux permanents	46

A. Introduction générale

1. Le présent rapport expose les principales réalisations obtenues par chacun des organes de la Cour et par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties en 2008. Il contient une ventilation des dépenses¹ par Grand programme et par Programme et un tableau qui indique en détail les effectifs réels et les effectifs prévus au budget, comme demandé par le Comité du budget et des finances² (ci-après dénommé le "Comité"). En outre, l'on trouvera aux annexes I et VI un examen détaillé des résultats des programmes, par chapitre du budget-programme annuel, avec un renvoi aux objectifs, aux résultats escomptés, aux indicateurs de réalisation et aux indicateurs de performance. Il comprend, en outre, en annexe, un examen détaillé des résultats obtenus au titre des différents programmes, par chapitre du budget-programme annuel, en renvoyant aux objectifs, aux réalisations escomptées, aux indicateurs de résultats et aux indicateurs de performance.

B. Principaux événements et réalisations de la Cour

1. Situation en Ouganda

a) Activités d'analyse, d'enquêtes et de poursuites

Le Bureau du Procureur a :

- i) Continué de suivre les crimes commis après la délivrance des mandats d'arrestation contre Joseph Kony et consorts en juillet 2005 ;
- ii) Fait enquête sur la mort déclarée de l'un des suspects, Vincent Otti, et fait rapport à ce sujet aux Chambres ;
- iii) Surveillé les réseaux d'approvisionnement et l'assistance directe ou indirecte que pourraient utiliser les suspects et qui pourraient les aider à fuir ;
- iv) Suivi continuellement le cas de ses témoins concernant la situation en Ouganda et s'est attaché, en coordination avec le Service chargé de l'aide aux victimes et aux témoins, en cas de besoin, à adopter des mesures pour garantir la protection et leur éviter "tout risque prévisible" ;
- v) Continué de se tenir en contact avec les témoins;
- vi) Continué de préparer la divulgation des pièces; et
- vii) Continué à suivre les crimes commis par d'autres parties, comme les Uganda People's Defence Forces (UPDF) et demandé au gouvernement de le tenir informé des procédures entamées au plan national.

¹ Les chiffres concernant les dépenses de 2008 sont fondés sur des chiffres préliminaires non vérifiés qui sont sujets à modification.

² ICC-ASP/5/32, partie II.D.6 a), paragraphe 23.

b) Procédures judiciaires

La Deuxième Chambre préliminaire a accordé le statut de victimes à 19 demandeurs. Le nombre total de victimes participant à cette procédure est de 21.

Le Procureur c. Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen

- i) Le 21 octobre 2008, la Deuxième Chambre préliminaire a demandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo de lui communiquer des informations détaillées, de préférence avant le 17 novembre 2008, concernant les mesures adoptées en vue de l'exécution des mandats d'arrestation émis en 2005 contre les quatre suspects ;
- ii) Le 21 octobre 2008, la Deuxième Chambre préliminaire a entamé la procédure prévue à l'article 19 ; et
- iii) En 2008, la Deuxième Chambre préliminaire a accordé le statut de victime à 35 demandeurs.

c) Arrestations et remises

Les mandats d'arrestation n'ont pas encore été exécutés.

d) Activités du Greffe

Le Greffe:

- i) A déposé au total 176 documents (y compris les annexes) représentant au total 2 885 pages sur des questions concernant, entre autres, la protection des témoins, la participation des victimes et la détention ;
- ii) A réalisé 173 activités de sensibilisation et d'information qui ont atteint 32 312 personnes, contre 8 874 en 2006⁷ et 300 en 2006. Des programmes de radio et télévision d'une heure ont été diffusés par les partenaires d'information dans les langues locales de la sous-région, l'Acholi, le Teso, le Madi et le Lango, et ont atteint un public estimé à 8 millions de personnes³ ;
- iii) A traité 272 demandes de participation à la procédure émanant de victimes. Le Bureau du Conseil public pour les victimes a été nommé pour représenter les intérêts des victimes auxquelles a été accordé le droit de participer à la procédure ;
- iv) A appuyé, par l'entremise du bureau extérieur, 56 missions externes et une vingtaine de missions internes par mois ; et
- v) A réalisé deux missions à Kampala (Ouganda) afin de s'entretenir avec des représentants du gouvernement concernant l'exécution des mandats d'arrestation émis contre Joseph Kony, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen et pour leur soumettre d'autres demandes de coopération, et a eu des entretiens avec des ONG, des journalistes et des représentants des organismes des Nations Unies.

³ Il y a lieu de noter que les statistiques concernant les activités de sensibilisation et d'information sont tirées du Rapport annuel sur les activités de sensibilisation de 2008, portant sur la période allant d'octobre 2007 à septembre 2008

2. Situation en République démocratique du Congo

a) Activités d'analyse, d'enquêtes et de poursuites

Le Bureau du Procureur:

- i) A continué de préparer le procès de Thomas Lubanga Dyilo ;
- ii) A divulgué à la défense les éléments de preuve à charge et potentiellement à décharge ;
- iii) A conclu des accords concernant la divulgation des documents protégés par le paragraphe 3 e) de l'article 54 du Statut avec toutes les sources d'information, ce qui a permis de divulguer toutes les informations pertinentes ;
- iv) A déposé 69 pièces, représentant au total 6 134 pages devant la Chambre de première instance et la Chambre d'appel ;
- v) A poursuivi l'affaire contre Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui devant la Chambre préliminaire lors de conférences de mise en l'état et lors de l'audience de confirmation des charges ;
- vi) A déposé 30 pièces, représentant au total 4 292 pages, devant la Chambre préliminaire ;
- vii) A achevé l'analyse des informations concernant les Kivus et sélectionné une troisième affaire; les crimes allégués devant faire l'objet d'une enquête sont notamment des transferts forcés de population, des assassinats et des violences sexuelles massives imputables à tous les groupes en cause ;
- viii) A mené 80 missions d'enquête ;
- ix) A suivi continuellement la situation de ses témoins en République démocratique du Congo et s'est attaché, en coordination avec le Service chargé de l'aide aux victimes et aux témoins, en cas de besoin, à adopter des mesures pour garantir la protection et leur éviter "tout risque prévisible" ;
- x) A pris, en coopération avec le Bureau du Procureur, les dispositions nécessaires pour faire arrêter M. Ngudjolo Chui et le faire transférer à La Haye ; et
- xi) A mené en juin 2008 une mission en République démocratique du Congo tendant à obtenir l'exécution du mandat d'arrêt contre Bosco Ntaganda et a présenté d'autres demandes de coopération et a eu des entretiens avec des représentants des médias et des ONG.

b) Procédures judiciaires

La Première Chambre préliminaire a accordé le statut de victime à 121 demandeurs. Le nombre total de participants à cette procédure est de 196.

Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo

- i) Le 13 juin, la Première Chambre de première instance a ordonné un sursis à l'ensemble de la procédure et, le 2 juillet, a ordonné la libération inconditionnelle de l'accusé, considérant que le Procureur n'avait pas communiqué à la défense et aux juges des éléments pouvant constituer des preuves à décharge obtenues à condition qu'elles soient tenues confidentielles ;
- ii) Le 7 juillet, la Chambre d'appel a suspendu l'obligation de la décision de la libération jusqu'à l'issue de son examen des appels ;
- iii) Le 21 octobre, la Chambre d'appel a confirmé le sursis à la procédure et a renvoyé la question de la libération de M. Lubanga à la Première Chambre de première instance pour un nouvel examen ;
- iv) Le 18 novembre, la Première Chambre de première instance a rapporté le sursis à la procédure et a prévu de fixer au 26 janvier 2009 la date du début du procès ; et
- v) La Première Chambre de première instance a autorisé 92 victimes à participer à la procédure dans l'affaire Lubanga (et une autre en janvier 2009). À l'heure actuelle, 92 victimes participent à la procédure dans le procès de Thomas Lubanga Dyilo.

Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui

- i) Le 7 février 2008, M. Mathieu Ngudjolo Chui a été remis à la Cour par la République démocratique du Congo conformément au mandat d'arrestation émis sous scellé en 2007 par la Première Chambre préliminaire ;
- ii) Le 10 mars, la Première Chambre préliminaire a ordonné la jonction des affaires de M. Ngudjolo Chui et de M. Germain Katanga, qui avaient été remis à la Cour par la République démocratique du Congo le 18 octobre 2007 ;
- iii) Le 9 juin, la Chambre d'appel a confirmé la jonction des deux affaires ;
- iv) Du 27 juin au 16 juillet, la Première Chambre préliminaire a tenu une audience de confirmation des charges en l'affaire ;
- v) Le 26 septembre, la Première Chambre préliminaire a confirmé 10 chefs d'accusation de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre contre chacun des deux intéressés et les a mis en jugement ; et
- vi) La Première Chambre préliminaire a accordé le statut de victime à 57 demandeurs.

Le Procureur c. Bosco Ntaganda

- i) Le 28 avril 2008, la Première Chambre préliminaire a, à la suite d'une demande du Procureur, levé les scellés du mandat d'arrestation émis le 22 août 2006 contre M. Bosco Ntaganda ;
- ii) Le 22 septembre 2008, la Chambre d'appel a levé les scellés d'une décision qu'elle avait rendue le 13 juillet 2006. Dans cette décision, la Chambre d'appel avait infirmé la décision de la Première Chambre préliminaire rejetant la demande du Procureur quant à ce qu'il soit émis un mandat d'arrestation contre M. Ntaganda ; et
- iii) À la fin de 2008, M. Bosco Ntaganda demeurait en fuite.

c) Activités du Greffe

Le Greffe a:

- i) Réalisé une mission en République démocratique du Congo en vue d'obtenir l'exécution du mandat d'arrestation émis contre Bosco Ntaganda et à soumettre d'autres demandes de coopération, et a eu des entretiens avec des représentants de médias et des ONG ;
- ii) Pris, en coopération avec le Bureau du Procureur, les dispositions nécessaires pour faire arrêter M. Bosco Ntaganda et le faire transférer à La Haye ;
- iii) Déposé au total 1 255 documents (y compris leurs annexes), représentant en tout 18 177 pages, concernant des questions relevant de sa compétence ;
- iv) Réalisé 79 activités d'information et de sensibilisation qui ont atteint directement 17 736 personnes, contre 3 600 en 2007 et 2 025 en 2006. Ces activités sont complétées par des programmes diffusés à la radio et à la télévision. À Ituri, les programmes hebdomadaires de radio concernant la Cour diffusés en français et dans les langues locales par un réseau de sept stations communautaires de radio atteignent un public estimé à 1,8 million d'auditeurs ;
- v) Préparé et pris les dispositions nécessaires pour le cas où les juges décideraient de tenir des audiences en République démocratique du Congo. Il n'a pas été adopté de décision en ce sens, mais ce travail a permis d'établir un modèle que la Cour pourrait suivre s'il surgit une telle situation à l'avenir ;
- vi) Le Service d'aide aux victimes et aux témoins de la Cour a continué de planifier et de préparer les déplacements des témoins et les services d'appui à leur fournir dans le procès qui doit s'ouvrir prochainement dans l'affaire Lubanga et s'est tenu prêt à fournir les services requis lors du procès ;
- vii) Traité 270 demandes de participation aux procédures émanant de victimes ;
- viii) Il a été constaté une nette intensification des activités des divers organes opérant sur le terrain, en particulier à Kinshasa, Bunia, Kisangani, Beni et Goma. Les bureaux extérieurs de Kinshasa et de Bunia ont dû, ce qui n'était pas prévu, accroître leur personnel et obtenir des locaux à usage de bureaux supplémentaires ;

- ix) L'insécurité demeure sérieusement préoccupante à Bunia et a obligé à y loger en permanence les agents recrutés sur les plans international et national ; et
- x) Les bureaux extérieurs ont fourni un appui à 124 missions externes et une cinquantaine de missions internes par mois.

3. La situation au Darfour (Soudan)

a) Activités d'analyse, d'enquêtes et de poursuites

Le Bureau du Procureur :

- i) A, le 14 juillet, présenté une demande de délivrance d'un mandat d'arrestation du Président du Soudan, Omar Hassan Ahmad Al-Bashir, pour crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre au Darfour;
- ii) A déposé une demande tendant à ce que soient émis des mandats d'arrestation ou, à défaut, des citations à comparaître de trois commandants rebelles impliqués dans les crimes commis au Darfour le 29 septembre 2007 contre des membres des forces de maintien de la paix de l'Union africaine ;
- iii) A versé 5 pièces, représentant au total 3 546 pages, aux dossiers de l'affaire ;
- iv) A, en juin et décembre 2008, présenté deux rapports sur l'avancement de son enquête au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 1593 du Conseil ; et
- v) A poursuivi les consultations entamées avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et des coalitions d'ONG pour qu'il soit redoublé d'efforts en vue d'arrêter les suspects.

b) Procédures judiciaires

Les 11 victimes qui participent à la procédure concernant la situation au Darfour se sont vu accorder ce statut par la Première Chambre préliminaire en 2007. Il n'a pas été reçu de nouvelles demandes en 2008.

Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun ("Ahmad Harun") et Ali Muhammad Ali Abd-al-Rahman ("Ali Kushayb")

Il n'y a eu aucun fait nouveau à signaler dans l'affaire Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman, les deux suspects n'ayant pas encore été arrêtés et remis à la Cour.

Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al-Bashir

À la fin de 2008, les juges de la Première Chambre préliminaire ont examiné la demande du Procureur tendant à ce qu'il soit émis un mandat d'arrestation du Président du Soudan, Oam Hassan Ahmad Al-Bashir.

Rebelles du Darfour

À la fin de 2008, les juges de la Première Chambre préliminaire ont examiné la demande du Procureur tendant à ce qu'il soit émis un mandat d'arrestation de trois personnes, dont les noms n'ont pas été divulgués, commandant les forces rebelles au Darfour.

c) Arrestations et remises

Aucun des mandats d'arrestation émis n'a encore été exécuté.

d) Activités du Greffe

- i) Il a été déposé au total 86 documents (y compris leurs annexes), représentant en tout 1 107 pages, concernant des questions relevant de la compétence du Greffe ;
- ii) Les 16 activités de sensibilisation et d'information menées avec les deux agents disponibles, l'un basé à La Haye et l'autre à Abeche, dans l'est du Tchad, ont atteint 2 148 Soudanais, contre 500 en 2007. Dans l'est du Tchad, en partenariat avec la station de radio *Internews*, dont les émissions parviennent à 80% des camps, des informations concernant la Cour sont diffusées chaque semaine parmi les réfugiés soudanais ;
- iii) Il a été traité 23 demandes de participation à la procédure émanant de victimes ;
- iv) Au Tchad, fin janvier, des factions rebelles sont entrées à Ndjamena, après avoir contourné Abeche, ce qui a conduit à la décision d'évacuer le personnel non essentiel et au pillage du bureau de la Cour. Les négociations concernant l'occupation de nouveaux bureaux situés dans le même immeuble que ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont sur le point d'aboutir ;
- v) Au début de l'année, la Cour a transféré ses bureaux dans des locaux mieux appropriés à Abeche. Néanmoins, la sécurité à Abeche s'est dégradée, et il a été constaté une recrudescence marquée des actes de violence dirigés contre la communauté internationale. Un exemple des risques que cette situation présente pour la Cour a été, à la fin de l'année, le détournement de l'un des véhicules de la Cour, accompagné de menaces physiques directes contre son conducteur et ses passagers. De ce fait, les restrictions imposées en matière de déplacements ont été resserrées (la phase 4 du plan de sécurité, qui demeure en place aujourd'hui, a été proclamée) et les activités sur l'ensemble du territoire du Tchad ont dû être réduites ; et
- vi) Les bureaux extérieurs ont appuyé 35 missions externes et une vingtaine de missions internes par mois.

4. Situation en République centrafricaine

a) Activités d'analyse, d'enquêtes et de poursuites

Le Bureau du Procureur a:

- i) Mené à bien l'enquête sur les allégations de crimes de viol, de torture et d'autres crimes commis pendant un épisode de violence compris entre 2002 et 2003 ;
- ii) Présenté une demande tendant à ce que soit émis un mandat d'arrestation de Jean-Pierre Bemba Gombo ;
- iii) Mené des perquisitions et a procédé à des saisies dans différents pays afin de rassembler des éléments de preuve ;

- iv) Obtenu de divers gouvernements et d'organisations internationales la coopération nécessaire aux fins des enquêtes et de l'arrestation de l'intéressé ;
- v) Versé 37 pièces, représentant au total 6 423 pages, aux dossiers de l'affaire ;
- vi) Divulgué à la défense les preuves à charge et les éléments pouvant constituer des preuves à décharge ;
- vii) Suivi continuellement la situation de ses témoins en République centrafricaine et s'est attaché, en coordination avec le Service chargé de l'aide aux victimes et aux témoins, en cas de besoin, à adopter des mesures pour garantir la protection et leur éviter "tout risque prévisible" ;
- viii) Mené 39 missions d'enquête en République centrafricaine et dans d'autres pays ;
- ix) Continué de suivre les autres actes de violence commis plus récemment sur le territoire de la République centrafricaine et a sollicité des informations sur l'avancement des procédures entamées au plan national ;
- x) Organisé une mission dirigée par le Procureur en République centrafricaine pour y avoir sur place des entretiens avec les victimes, leurs représentants et d'autres parties prenantes ; et
- xi) Organisé trois missions pour obtenir la coopération des autorités de la République centrafricaine et veiller à ce que le dialogue politique en cours exclut toute amnistie pour les crimes relevant de la compétence de la Cour.

b) Procédures judiciaires

Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo

- i) Le 23 mai 2008, la Troisième Chambre préliminaire a émis un mandat d'arrestation de M. Jean-Pierre Bemba Gombo et a demandé à la Belgique de détenir provisoirement M. Bemba ;
- ii) M. Bemba a été arrêté par les autorités belges le 24 mai 2008. Cette arrestation a été rendue possible par la coopération d'un certain nombre de pays, dont le Portugal. Il a été remis à la Cour et sa comparution initiale devant la Cour a eu lieu le 4 juillet 2008 ;
- iii) Le 10 juin 2008, la Chambre a émis un nouveau mandat d'arrestation contenant de nouveaux chefs d'accusation ;
- iv) Le 4 juillet 2008, le lendemain de sa remise à la Cour, M. Bemba a comparu devant les juges de la Troisième Chambre préliminaire. La Chambre a décidé que l'audience de confirmation des charges contre M. Bemba commencerait le 4 novembre 2008 ;
- v) Le 17 octobre 2008, la Troisième Chambre préliminaire a décidé que l'audience de confirmation des charges en l'affaire ne commencerait pas le 4 novembre 2008 afin de donner à la défense plus de temps pour se préparer ;
- vi) Le 29 décembre 2008, la Troisième Chambre préliminaire a décidé que l'audience de confirmation des charges aurait lieu du 12 au 15 janvier 2009 ; et

- vii) La Troisième Chambre préliminaire a accordé le statut de victime à 54 demandeurs.

c) Activités du Greffe

- i) Il a été organisé une mission à Bangui peu après la remise à la Cour de M. Jean-Pierre Bemba Gombo, et des entretiens ont eu lieu avec des ONG, le corps diplomatique, des journalistes et des représentants des organismes humanitaires ;
- ii) Plusieurs autres missions ont été organisées pour notifier le mandat d'arrestation de M. Jean-Pierre Bemba Gombo, obtenir son arrestation en coopération avec le Bureau du Procureur, organiser son transfert à La Haye et assurer l'exécution des autres ordonnances ou décisions des Chambres, par exemple celles concernant le gel des avoirs ;
- iii) Il a été déposé au total 343 documents (y compris leurs annexes), représentant en tout 6 102 pages concernant des questions relevant de la compétence du Greffe ;
- iv) Il a été organisé six activités d'information et de sensibilisation, contre une seule en 2007, qui ont visé 93 personnes, contre 30 en 2007 ;
- v) La Cour a achevé en 2008 la mise en place de son infrastructure de bureaux extérieurs. Bien que les activités réalisées par le Greffe pendant l'année aient été limitées à la région de Bangui, le quatrième trimestre a été marqué par une nette manifestation d'intérêt pour la réalisation d'opérations plus avancées ; et
- vi) Le bureau extérieur a appuyé 73 missions externes et une vingtaine de missions internes par mois.

5. Autres situations

a) Activités d'analyse, d'enquêtes et de poursuites

Indépendamment de son suivi des informations du domaine public, la Cour a reçu, en en accusant réception, et analysé 4 533 communications présentées en application de l'article 15 du Statut de Rome. Le Bureau du Procureur a entrepris une analyse approfondie de situations dans divers pays, et il y a lieu à cet égard de signaler notamment ce qui suit :

- i) Une deuxième mission dirigée par le Procureur s'est rendue en Colombie du 25 au 27 août 2008 en vue d'y avoir des entretiens avec de hauts fonctionnaires du gouvernement, du Bureau du Procureur général et de la Cour suprême de justice ainsi qu'avec des représentants de la société civile, et des informations ont été demandées à des États des Amériques et d'Europe au sujet des enquêtes ouvertes au plan national sur les réseaux d'appui ou des groupes comme les Fuerzas Armadas Revolucionarias Colombianas (FARC) ;
- ii) Le 20 août, il a été annoncé que la situation en Géorgie était en cours d'analyse; la situation en Géorgie a été analysée dans ce contexte, des réunions ont eu lieu avec des représentants du gouvernement, des rapports ont été reçus en provenance de Géorgie et il a été organisé une mission sur le terrain; en outre, il a été reçu du Gouvernement russe plus de 3 000 documents concernant la Géorgie ;

- iii) Des demandes d'information ont été adressées au Gouvernement de l'Afghanistan et aux organismes afghans de défense des droits de l'homme, et il a été organisé une réunion avec une délégation afghane en octobre 2008 ; et
- iv) Des entretiens ont eu lieu avec des représentants de la Côte d'Ivoire pour organiser une mission sur le terrain.

6. Administration judiciaire

2. Le 29 juillet 2008, Navanethem Pillay a présenté sa démission comme juge à compter du 31 août 2008 après que l'Assemblée générale des Nations Unies eut approuvé sa nomination par le Secrétaire général de l'Organisation au poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme. La Présidence a remplacé Mme Pillay, à la Section des appels, par M. Daniel Nsereko, avec effet à compter du 1^{er} septembre.

3. Le 24 octobre, la Présidence a ordonné la constitution de la Deuxième Chambre de première instance et a remanié les Chambres préliminaires.

7. Services d'appui judiciaire et autres services d'appui

a) Questions concernant l'aide judiciaire et les conseils

4. Le système d'aide judiciaire a garanti que trois personnes comparissant devant la Cour en qualité de défendeurs bénéficiaient d'une représentation légale et que les victimes jugées indigentes avaient pu participer à la procédure. En outre, ce système a permis de faire en sorte que des conseils puissent fournir leur assistance en cas de besoin conformément au cadre juridique en vigueur. Le Greffier a pris deux décisions concernant l'aide judiciaire demandée par des accusés, dont un rejet de la demande, décision qui a fait l'objet d'un appel devant la Présidence, laquelle a rejeté l'appel. De même, le Greffier a pris 12 décisions concernant l'aide judiciaire concernant en tout 76 victimes. À l'exception d'une seule, toutes les décisions ont consisté à accorder une aide judiciaire aux victimes. La décision refusant l'octroi d'une aide judiciaire à un groupe de 17 victimes a fait l'objet d'un appel devant la Présidence, laquelle a rejeté l'appel. La Cour a fourni un appui administratif et une assistance à toute l'équipe juridique représentant les accusés ou les victimes.

5. La Cour a mené plusieurs consultations et organisé différentes activités avec des membres des professions juridiques, et notamment un nouveau séminaire à l'intention des conseils, lequel a pour la première fois été complété par un programme de formation s'adressant aux avocats pouvant être appelés à comparaître devant la Cour en qualité de conseils.

6. Le Bureau du Conseil public pour la défense a continué de représenter les intérêts de la défense dans le contexte de la situation au Darfour, en République démocratique du Congo et en Ouganda. La Chambre d'appel a fait droit aux deux appels interjetés par le Bureau du Conseil public pour la défense concernant la participation des victimes à cette phase de la procédure touchant la situation en République démocratique du Congo.

7. Le Bureau du Conseil public pour les victimes a continué de représenter 397 victimes qui avaient demandé et qui avaient été autorisées à participer à la procédure concernant les situations au Darfour, en République démocratique du Congo et en Ouganda et dans les affaires connexes et a continué de leur fournir une assistance.

8. Enfin, la Cour a reçu 62 demandes d'inscription sur la liste des conseils, 47 nouveaux noms y ont été ajoutés, ce qui a porté le total à 279. En outre, elle a reçu 30 demandes d'inscription sur la liste d'assistants des conseils et en a ajouté 19, ce qui a porté leur nombre

total à 36. Par ailleurs, cinq enquêteurs professionnels ont été ajoutés à la liste, de sorte que leur nombre total est aujourd'hui de 24.

b) Information et sensibilisation

9. La Cour a pu, pendant l'année, accroître le nombre d'activités d'information et de sensibilisation entreprises et a réussi à atteindre un public beaucoup plus vaste, comme il ressort des statistiques susmentionnées. Par ailleurs, il a été mis au point de nouveaux outils plus dynamiques d'information et de sensibilisation, comme des jeux de rôle et des résumés vidéo des audiences. Enfin, le processus consistant à mettre en place un système formel et normalisé d'évaluation a été finalisé. Ces faits nouveaux et réalisations sont reflétés dans le rapport sur les activités d'information et de sensibilisation réalisées en 2008.

c) Participation des victimes

10. La Cour a pu traiter un plus grand nombre de demandes de victimes, et plus rapidement, qu'en 2007 grâce aux améliorations apportées aux systèmes et procédures de la Section de la participation des victimes et des réparations. En outre, les demandes reçues ont été mieux remplies et plus complètes à la suite de la formation et de l'appui fourni aux personnes qui s'occupent d'aider les victimes. Pour faciliter le processus d'enregistrement, il a été conçu une nouvelle base de données dans laquelle sont entrées les demandes des victimes, qui est maintenant presque complète. Il a été réalisé 31 missions sur le terrain pour fournir une assistance aux victimes souhaitant participer à la procédure.

11. La Cour a donné suite aux nombreuses ordonnances rendues par différentes chambres pour qu'elle assiste, consulte et informe les victimes et informe rapidement tous les demandeurs et toutes les victimes concernées par la situation en Ouganda de l'ouverture de la procédure visée à l'article 19 et leur demande de communiquer leurs observations. Il a été déposé au total auprès des Chambres 54 documents.

d) Protection des témoins

12. La Cour a administré 55 programmes de protection couvrant plus de 300 personnes concernées par les quatre situations. Il a été maintenu une solide présence opérationnelle sur le terrain pour toutes les situations. La Cour a appliqué des mesures locales de protection et mis en place un système initial d'intervention en Ouganda, en République démocratique du Congo, dans le contexte de la situation au Darfour et en République centrafricaine, et a renforcé ses capacités de fournir des services d'appui dans ces situations. Le système d'intervention immédiate a été mis à l'essai dans chaque situation avec des résultats satisfaisants.

e) Traduction et interprétation

13. Il y a eu 1 089 jours d'interprétation pour les audiences et les conférences et 229 jours d'interprétation sur le terrain. En outre, il a été traduit ou édité 21 700 pages de documents.

f) Systèmes électroniques

14. Comme d'autres tribunaux internationaux et juridictions nationales, la Cour a mis en place une série de systèmes informatiques pour appuyer son administration judiciaire et sa gestion opérationnelle au jour le jour et ses procédures. Ces systèmes sont mis à la disposition des participants pour leur permettre de participer à leurs procédures, de juger leurs dossiers et d'échanger des informations par la voie électronique. Ainsi, les participants qui ne se trouvent pas au siège de la Cour peuvent suivre la procédure à distance au moyen de systèmes sécurisés, dont l'efficacité se trouve améliorée pour toutes les parties intéressées. Ces

systèmes comprennent notamment une transcription en temps réel de toutes les procédures que peuvent consulter tous les participants autorisés, qu'ils se trouvent dans la salle d'audience ou qu'ils le fassent à partir de leurs bureaux.

8. Accords et coopération

15. Le 5 février 2008, la Cour a signé le Mémorandum d'accord entre la Cour pénale internationale et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique dans le but de resserrer la coopération entre les deux institutions dans les efforts visant à faire mieux connaître le droit pénal international.

16. Le 1^{er} mars 2008, l'accord de siège entre la Cour pénale internationale et le Royaume des Pays-Bas, signé par le Président et le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, S.E. M. Maxime Verhagen, le 7 juin 2007, est entré en vigueur.

17. Le 10 mars 2008 sont entrées en vigueur les modifications apportées d'un commun accord aux "Arrangements en matière de sécurité entre le Bureau de la sécurité du Secrétariat général du Conseil de l'UE et la Direction de la sécurité de la Commission européenne et la Section de la sécurité de la Cour pénale internationale concernant la protection des informations déclarées confidentielles échangées entre l'UE et la CPI".

18. La Cour a signé un nouvel accord de réinstallation de témoins, ce qui a porté leur nombre à 10 au total.

9. Plan stratégique

19. Sous la direction du Conseil de coordination et après avoir consulté les parties prenantes internes et externes, la Cour a mené à bien la première mise à jour de son Plan stratégique. Ainsi, le nombre d'objectifs stratégiques a été ramené de 30 à 18. La Cour a continué de mettre en œuvre le Plan stratégique d'information et de sensibilisation et a présenté un rapport à ce sujet à l'Assemblée à sa septième session.

20. La Cour a continué, en consultation avec le Groupe de travail de La Haye, à élaborer des stratégies concernant la gestion des ressources humaines et les questions intéressant les victimes. Un rapport de situation sur la gestion des ressources humaines a été soumis au Comité du budget et des finances en avril 2008.

10. Gouvernance

21. La Cour a passé en revue et amélioré ses mécanismes de gouvernance et, à cette fin, a adopté la directive ICC/PRESG/G/2008/1 définissant le mandat du Comité d'audit ainsi que les amendements à la Charte de l'audit interne. Différents aspects de ces documents doivent être revus en 2009 à la lumière des observations formulées par l'Assemblée. En outre, la Cour s'emploie, en coordination avec le Groupe de travail de La Haye, à mettre en place un mécanisme de contrôle indépendant pour renforcer ses capacités de faire enquête sur les fautes commises par les membres de son personnel.

11. Ressources humaines

a) Gestion des performances

22. La Cour a progressé, en 2008, dans l'application de son système amélioré de gestion des performances. En août 2008, un plan visant à améliorer et à institutionnaliser pleinement ce système a été communiqué aux responsables de tous les grands programmes.

b) Possibilités de carrière

23. Les exemples d'application d'une approche plus systématique de l'organisation des carrières pour les membres du personnel de la Cour sont de plus en plus nombreux. Au Bureau du Procureur, par exemple, il a été établi des parcours de carrière pour les enquêteurs et les analystes des classes aussi bien subalternes (P-1/P-2) que supérieures (P-4/P-5) et les substituts. Le nombre élevé d'affectations internes est un signe encourageant de l'amélioration des possibilités d'avancement pour les membres du personnel. Dans la mesure où ses ressources le lui ont permis, la Section des ressources humaines s'est employée de plus en plus activement à fournir des conseils sur l'organisation des carrières aux membres du personnel, aussi bien temporaires que permanents.

12. Gestion des risques

24. La Cour a entrepris un projet d'évaluation complète des risques qui, à terme, débouchera sur la mise en œuvre de vastes programmes de gestion des risques à la Cour. La première phase du projet (identification des risques et analyse d'impact) s'est achevée en 2008 avec une appréciation d'ensemble des risques internes et externes. La deuxième phase du projet (établissement d'un ordre de priorités parmi les risques de sélection de stratégie) devrait commencer au début de 2009.

13. Installation dans de nouveaux locaux provisoires

25. La Cour manquant d'espace dans ses locaux actuels, l'État hôte avait prévu de mettre à la disposition de la Cour un nouveau bâtiment proche de son siège actuel dans le courant de l'année 2008. Ce nouveau bâtiment lui a été remis à la fin de l'année. Les premiers employés de la Cour s'y sont installés le 8 décembre 2008 et d'autres devront les rejoindre au début de 2009.

14. Mouvements de fonds

26. Un montant de 205 600 euros a été viré de la rubrique des dépenses de personnel à celle des services contractuels à la Section de l'administration judiciaire afin de couvrir les coûts de l'externalisation des services de transcription en anglais et de permettre ainsi à la Section de constituer rapidement une équipe de sténographes afin de rendre compte des activités judiciaires de la Cour

27. Un autre virement de 274 000 euros a été effectué en 2008 à la suite de la réorganisation du Groupe de la gestion des dossiers chargé des systèmes d'archivage TRIM. Le Groupe et les crédits correspondants ont été transférés de la Section des services généraux à la Section des technologies de l'information et des communications, comme indiqué dans le projet de budget-programme de la Cour pour l'exercice 2009.⁴

C. Principales réalisations du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

28. Le Secrétariat a continué de fournir un appui technique pour assurer le service de réunions de l'Assemblée des États Parties et de ses organes. Parmi les principales réalisations à signaler en 2008, le Secrétariat:

- a) A organisé, en en assurant le service, la reprise de la sixième session de l'Assemblée, tenue à New York pendant cinq jours, de la septième session de l'Assemblée, à La Haye;

⁴ ICC-ASP/7/20.II.A, paragraphe 232.

- b) A assuré le service de réunions des organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier du Bureau et de ses Groupes de travail, du Groupe de travail spécial sur le crime d'agression et du Comité de contrôle du projet de locaux permanents;
- c) A organisé et assuré le service de deux sessions du Comité du budget et des finances, à La Haye;
- d) A fourni des services juridiques et des services techniques de secrétariat, notamment sous forme de documentation, de rapports et de résumés analytiques, à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires et a notamment préparé la documentation concernant l'élection des juges et des membres du Comité du budget et des finances;
- e) A fourni des avis à l'Assemblée, au Bureau et aux divers organes subsidiaires concernant les questions juridiques et techniques liées aux travaux de l'Assemblée;
- f) S'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant le Plan d'action dans les résolutions ICC-ASP/5/Res.3 et ICC-ASP/6/Res.2 pour faciliter l'accès à l'information sur le site web de l'Assemblée;
- g) A mobilisé des contributions et a géré le fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés et autres pays en développement aux travaux de l'Assemblée et a ainsi facilité la participation de 38 représentants de ces pays aux sessions de 2008 de l'Assemblée; et
- h) A correspondu avec des gouvernements, la Cour, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres organes compétents ainsi qu'avec des particuliers au sujet de questions touchant les travaux de l'Assemblée.

D. Principales réalisations du Bureau chargé du projet de locaux permanents

29. Le Bureau chargé du projet de locaux permanents a été créé⁵ en 2008 conformément à la décision prise par l'Assemblée des États Parties à sa sixième session. Il a pour mandat de mettre à la disposition de la Cour les locaux permanents nécessaires pour permettre à l'institution de réaliser ses buts et objectifs stratégiques en concevant, planifiant et, en définitive, exécutant les travaux de construction des locaux permanents de la Cour. Le directeur de projet, qui dirigera ce grand programme, est entré en fonction en octobre 2008.

E. Exécution du budget de l'exercice 2008

Aperçu de l'exécution du budget de la Cour pénale internationale

30. Le taux global d'exécution du budget de la Cour, y compris les dépenses imputées au Fonds pour imprévus, a été de 93,3%, soit 84,3 millions d'euros au total, sur un budget approuvé de 90,4 millions d'euros.

31. Les principaux éléments qui ont affecté la capacité de la Cour d'exécuter intégralement le budget-programme de l'exercice 2008 ont été notamment l'absence de procès,

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, sixième session, New York, 30 novembre – 14 décembre 2007* (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/6/20), vol. I, partie II, résolution ICC-ASP/6/Res.1, paragraphe 10.

le rythme de recrutement et les restrictions imposées aux déplacements par suite de l'insécurité.

32. Les grands programmes affectés par l'absence de procès ont été la Branche judiciaire, le Bureau du Procureur et le Greffe. Les programmes les plus affectés par les restrictions imposées aux déplacements sont les programmes du Procureur et de la Section de la sécurité ainsi que de la Direction du service de la Cour du Greffe. Les retards intervenus dans le recrutement ont affecté surtout le Bureau du Procureur et le Cabinet du Greffier.

33. Les problèmes de recrutement (retards et départs) ont obligé la Cour à avoir recours à du personnel temporaire (autre que pour les réunions), ce qui s'est traduit par des dépassements de crédits au titre de ce poste de dépenses.

34. Le taux d'exécution du Grand programme VI a été de 99,0%.

35. Dans le cas du Grand programme IV, la faiblesse du taux d'exécution – 75,3% – est imputable aux retards intervenus au recrutement visant à pourvoir les postes permanents et au fait qu'il a été recruté pour assurer les réunions moins de personnel temporaire que celui qui était prévu au budget. Ce taux d'exécution réduit s'explique également par les variations des coûts afférents aux services de conférence dans les différentes localités où l'Assemblée a tenu ses sessions et à la durée de celles-ci et à une plus grande efficacité en ce qui concerne la production de la documentation et l'utilisation des services d'interprétation.

36. L'on trouvera au tableau 1 une récapitulation des ouvertures de crédits, de dépenses, de l'écart entre les ouvertures de crédits et les dépenses et les taux d'exécution, par Grand programme ou Programme.

Tableau 1. Exécution du budget de l'exercice 2008 par Grand programme et par Programme (en milliers d'euros)

Grand programme/Programme	Ouvertures de crédits	Dépenses	Écart	Taux d'exécution en %
Grand programme I				
Branche judiciaire	10 279	9 571	708	93,1
Présidence (*)	2 544	2 297	247	90,3
Chambres	7 735	7 274	461	94,0
Grand programme II				
Bureau du Procureur	22 472	21 274	1 198	94,7
Procureur	5 686	5 228	458	91,9
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	1 806	1 773	33	98,2
Division des enquêtes	11 726	10 339	1 387	88,2
Division des poursuites	3 254	3 934	-680	120,9
Grand programme III				
Greffé	52 437	49 394	3 043	94,2
Cabinet du Greffier	9 010	7 680	1 330	85,2
Division des services administratifs communs	21 961	21 798	163	99,3
Direction du service de la Cour	14 066	12 341	1 725	87,7
Section de l'information et de la documentation	2 944	2 656	288	90,2
Division de l'aide aux victimes et des conseils	4 456	4 919	-463	110,4
Grand programme IV				
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	3 996	3 007	989	75,3
Grand programme VI				
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	989	979	10	99,0
Grand programme VII				
Bureau chargé du projet de locaux permanents	209	84	125	40,2
Total, Cour	90 382	84 309	6 073	93,3

(*) Les crédits alloués à la Présidence englobent ceux qui sont destinés au Bureau de liaison de New York.

Note: Les dépenses comprennent les dépenses afférentes à la rubrique CON2008.

Si les dépenses afférentes à la maintenance des logiciels, imputés au Greffé, étaient réparties entre tous les organes de la Cour en fonction de leurs effectifs respectifs, les ouvertures de crédits, en milliers d'euros, seraient les suivantes: Branche judiciaire: 10 425,9, Bureau du Procureur: 2 3201,2, Greffé: 51 511,7, Secrétariat de l'Assemblée des États Parties: 4 028,8, Secrétariat du Fonds au profit des victimes: 1 006,0 et Projet de locaux permanents: 208,5.

Les dépenses de 2008 ont été calculées sur la base de chiffres préliminaires non vérifiés qui sont sujets à modification.

37. Le tableau 2 contient une décomposition des chiffres susmentionnés selon qu'il s'agit de dépenses de base ou de dépenses liées à des situations. Pour les dépenses de base, le taux d'exécution a été de 93,2%, tandis que dans le cas des dépenses liées aux situations, le taux d'exécution de 93,4% reflète l'impact des éléments mentionnés plus haut.

Tableau 2. Exécution du budget de l'exercice 2008 décomposé en dépenses de base et dépenses liées à des situations (en milliers d'euros)

Grand programme et Programme	Dépenses de base			Dépenses liées à des situations		
	Ouverture de crédits	Dépenses	Taux d'exécution (en %)	Ouverture de crédits	Dépenses	Taux d'exécution (en %)
Grand programme I:						
Branche judiciaire	9 756	8 965	91,9	523	606	115,9
Présidence (*)	2 544	2 297	90,3			
Chambres	7 212	6 668	92,5	523	606	115,9
Grand programme II						
Bureau du Procureur	4 426	4 410	99,6	18 046	16 864	93,5
Procureur	2 712	2 652	97,8	2 974	2 576	86,6
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	801	770	96,1	1 005	1 003	99,8
Division des enquêtes	372	375	100,8	11 354	9 964	87,8
Division des poursuites	541	613	113,3	2 713	3 321	122,4
Grand programme III						
Greffe	28 573	27 447	96,1	23 864	21 947	92,0
Cabinet du Greffier	6 485	5 852	90,2	2 525	1 828	72,4
Division des services administratifs communs	14 277	13 906	97,4	7 684	7 892	102,7
Direction du service de la Cour	4 996	4 926	98,6	9 070	7 415	81,8
Section de l'information et de la documentation	1 372	1 236	90,1	1 572	1 420	90,3
Division de l'aide aux victimes et des conseils	1 443	1 527	105,8	3 013	3 392	112,6
Grand programme IV						
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	3 996	3 007	75,3			
Grand programme VI						
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	692	476	68,8	297	503	169,4
Grand programme VII						
Bureau chargé du projet de locaux permanents	209	84	40,2			
Total, Cour	47 652	44 389	93,2	42 730	39 920	93,4

(*) Les crédits alloués à la Présidence englobent ceux qui sont destinés au Bureau de liaison de New York.

Note: Les dépenses comprennent les dépenses afférentes à la rubrique CON2008.

Si les dépenses afférentes à la maintenance des logiciels, imputés au Greffe, étaient réparties entre tous les organes de la Cour en fonction de leurs effectifs respectifs, les ouvertures de crédits, en milliers d'euros, seraient les suivantes: Branche judiciaire: 10 425,9, Bureau du Procureur: 2 3201,2, Greffe: 51 511,7, Secrétariat de l'Assemblée des États Parties: 4 028,8, Secrétariat du Fonds au profit des victimes: 1 006,0 et Projet de locaux permanents: 208,5.

Les dépenses de 2008 ont été calculées sur la base de chiffres préliminaires non vérifiés qui sont sujets à modification.

38. Le tableau 3 illustre l'exécution du budget de l'exercice 2008 par type de dépenses.

Tableau 3. Exécution du budget de l'exercice 2008 par type de dépenses (en milliers d'euros)

Poste	Dépenses		Solde	Taux d'exécution
	Prévues	Effectives		
Juges	6 270	5 813	457	92,7
<i>Traitements et indemnités des juges</i>	6 700	5 813	457	92,7
Administrateurs	n/d	n/d	n/d	n/a
Agents des services généraux	n/d	n/d	n/d	n/a
<i>Total partiel, dépenses de personnel</i>	48 148	41 999	6 149	87,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 637	10 409	-2772	136,3
Personnel temporaire pour les réunions	1561	1 122	439	71,9
Heures supplémentaires	383	283	100	73,9
Consultants	350	340	10	97,1
<i>Total partiel, autres dépenses de personnel</i>	9 931	12 154	-2 223	122,4
Frais de voyage*	4 471	3 601	870	80,5
Frais de représentation	59	47	12	79,7
Services contractuels, y compris formation	7 406	8 201	-795	110,7
Frais généraux de fonctionnement	11 704	9 630	2 074	82,3
Fournitures et matériaux	1228	1 075	153	87,5
Mobilier et matériel	1165	1 789	-624	153,6
<i>Total partiel, dépenses hors personnel</i>	26 033	24 343	1 690	93,5
Total	90 382	84 309	6 073	93,3

* Y compris les frais de voyage des juges.

Note: Les dépenses de 2008 ont été calculées sur la base de chiffres préliminaires non vérifiés qui sont sujets à modification.

Les dépenses comprennent les dépenses afférentes à la rubrique CON2008.

39. Le tableau 4 illustre la situation des effectifs fin décembre 2008. Une distinction a été établie entre les postes pour lesquels un avis de vacance a été publié, ceux dont l'avis de vacance n'a pas encore été publié et les postes supprimés.

Tableau 4. Situation des effectifs au 31 décembre 2008

Grand programme/Programme	Type de poste	Postes approuvés en 2008	Postes pourvus	Taux d'exécution (en %)	Postes ayant fait l'objet d'un avis de vacance	Postes n'ayant pas fait l'objet d'un avis de vacance
	[1]	[2]	[3]	[3]/[2]=[4]	[5]	[6]
Branche judiciaire	P	27	24	88,9	2	1
	GS	16	13	81,3	3	0
Bureau du Procureur	P	138	129	93,5	5	4
	GS	65	63	96,9	2	0
Greffé	P	172	138	80,2	29	5
	GS	240	215	89,6	23	2
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	P	5	3	60,0	2	0
	GS	4	0	0,0	0	4
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	P	3	1	33,3	2	0
	GS	2	0	0,0	1	1
Bureau chargé du projet de locaux permanents	P	2	1	50,0	1	0
	GS	1	0	0,0	0	1
<i>Total partiel, Administrateurs</i>	<i>P</i>	<i>347</i>	<i>296</i>	<i>85,3</i>	<i>41</i>	<i>10</i>
<i>Total partiel, Agents des services généraux</i>	<i>GS</i>	<i>328</i>	<i>291</i>	<i>88,7</i>	<i>29</i>	<i>8</i>
Total, Cour		675	587	86,96%	70	18

Aperçu des fonds d'affectation spéciale de la Cour

Table 5. État des fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2008⁶

2008	Fonds d'affectation spéciale	Allocations	Total des dépenses	Écart
T001	Programme de stages et de professionnels invités	899 015	898 417	598
T101	Programme de renforcement des capacités judiciaires	42 002	42 002	0
T202	Projet d'outils juridiques (matrice des affaires)	94 972	94 336	636
T401	Participation des pays les moins avancés	171 538	153 017	18 521
	Total	1 207 527	1 187 772	19 755

T001 Programme d'appui aux stagiaires et professionnels invités dans la Branche judiciaire, au Bureau du Procureur et au Greffe de la Cour. Ce programme porte sur la période allant d'avril à mars de l'année suivante. Les allocations portent par conséquent sur deux périodes: janvier-mars et avril-décembre. Le solde sera reporté sur la période janvier-mars 2009.

T101 Programme visant à faciliter le perfectionnement professionnel des juges. Ce programme est administré par la Branche judiciaire.

T202 Projet visant à coordonner l'introduction et la mise en œuvre du projet d'outils juridiques, et en particulier de la matrice des affaires, et son utilisation par les usagers extérieurs à la Cour. Ce projet est administré par le Bureau du Procureur.

T401 Dans le cadre de ce programme, administré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, les frais de voyage liés à la participation de représentants des pays les moins avancés et d'autres pays en développement aux sessions de l'Assemblée sont pris en charge par la Cour. Il s'agit d'un programme de caractère continu, de sorte que tout solde éventuel sera reporté sur l'exercice suivant.

⁶ Chiffres non vérifiés.

Annexe I

Grand programme I: Branche judiciaire

1. Programme 1100: Présidence

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Mener des enquêtes sur cinq affaires et conduire un procès, sous réserve d'obtenir la coopération externe nécessaire (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une assistance aux Chambres moyennant une utilisation efficiente des ressources existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures prises pour améliorer l'efficacité des procédures et des flux de travail. 	3	6
Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour. (OS 8)	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance et compréhension de la Cour face à la communauté diplomatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information et de réunions. 	3 séances d'information pour les diplomates 1 réunion de représentants de la CPI ou de l'ONU	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 3 séances. • Réunion remise à 2009.

2. Programme 1200: Chambres

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Mener cinq enquêtes dans le cadre d'affaires et conduire un procès, sous réserve d'obtenir la coopération externe nécessaire (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures plus efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures prises pour améliorer l'efficacité des procédures et des flux de travail. 	3	3
Conduire des procès publics impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques exigeantes, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits. (BS 1)	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'indicateurs clés de résultats pour les Chambres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'indicateurs clés des résultats élaborés. 	3	Remis à 2009

Annexe II

Grand programme II: Bureau du Procureur

1. Programme 2100: Le Procureur

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
<p>Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les protocoles/procédures normalisées d'exploitation prévus pour 2008 ont été effectivement élaborés ou mis en œuvre. • Développement systématique du réseau de consultants juridiques et mise en œuvre du Plan annuel concernant le projet d'outils juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des protocoles/procédures normalisées d'exploitation effectivement élaborée ou mise en œuvre. • Proportion du plan de développement du réseau de consultants juridiques et des objectifs du projet d'outils juridiques prévus pour 2008 qui ont été réalisés. 	<p>100%</p> <p>100%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les procédures normalisées d'exploitation ont été élaborées ou mises en œuvre ou sont en attente d'approbation dans le cadre du Manuel opérationnel • Le réseau de consultants juridiques a été maintenu au niveau de 2007 et il n'a pas été entrepris d'activités supplémentaires • Le Plan concernant le projet d'outils juridiques a été pleinement exécuté
<p>Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum. (OS 11)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer au moins le niveau de service spécifié dans les accords sur les prestations de service. S'applique à toutes les unités. • Mise en œuvre de la totalité des objectifs du Bureau du Procureur en matière d'améliorations linguistiques, administratives, budgétaires et techniques prévus pour 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de service effectivement fourni par rapport au niveau de service spécifié. • Proportion des améliorations/innovations effectivement mise en œuvre. 	<p>100% > APS</p> <p>100%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est donné suite à toutes les demandes dans les délais prévus ou négociés. • Les accords formels sur les prestations de services sont en attente d'approbation • Toutes les améliorations ont été mises en œuvre ou sont en attente d'approbation

2. Programme 2200: Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Mener cinq enquêtes dans le cadre d'affaires et conduire un procès, sous réserve d'obtenir la coopération externe nécessaire (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> • La totalité des rapports demandés et des rapports périodiques sur des questions dignes d'attention, de recevabilité ou touchant aux intérêts de la justice concernant des situations faisant l'objet d'enquêtes sont communiqués en temps opportun et validés par le Comité exécutif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage effectif des rapports communiqués en temps opportun et validés par le Comité exécutif. 	100%	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les rapports demandés et les rapports périodiques prévus (100%) ont été soumis en temps opportun et validés par le Comité exécutif.
	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'assistance efficaces et conformes aux procédures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de la proportion des demandes déposées hors délai ou non conformes; taux de conformité. 	<5%	<ul style="list-style-type: none"> • Il a été donné suite en temps opportun à toutes les demandes répondant aux conditions de forme et de fonds prévues. • Toutes les demandes d'assistance ont été traitées dans la base de données RFA.
	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de la gamme des pourvoyeurs d'information et d'autres formes d'appui (au moyen d'accords de portée générale ou spécifiques à une situation) y compris en matière d'enquête ou de procès. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison de l'éventail de 2008 avec l'éventail de 2007. 	augmentation >10%	<ul style="list-style-type: none"> • La gamme des pourvoyeurs d'information a été élargie en 2008 (en particulier des partenaires d'Afrique, d'Amérique latine, de pays arabes et d'Europe qui fournissent un appui technique, partagent des informations, facilitent l'accès aux témoins et/ou obtiennent l'autorisation d'organiser les entrevues sur leur territoire). • Les accords ont été conclus avec les pourvoyeurs d'information concernant la divulgation d'informations confidentielles; les consultations se sont poursuivies avec différentes organisations pour étudier les domaines de coopération possibles; finalisation du mémorandum d'accord d'OIDD.
	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusion des accords de coopération prévus en 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison du nombre d'accords de coopération prévus et du nombre d'accords effectivement conclus. 	100%	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les accords de coopération prévus ont été conclus.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées. (OS 7)	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès suffisants dans la mise en œuvre des stratégies de coopération et d'arrestation élaborées pour chaque situation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre effective / mise en œuvre prévue. 	100%	<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies ont été mises en œuvre comme prévu pour toutes les situations. • Des stratégies et mécanismes de coordination et de coopération ont été mis en place en consultation avec le Greffe, de concert avec les partenaires (ONG et États).
Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour. (OS 8)	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 85% au moins des objectifs annuels fixés dans les stratégies en matière de coopération et de relations extérieures mettant directement en jeu le Bureau du Procureur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux effectif de réalisation des objectifs annuels. 	>85%	<ul style="list-style-type: none"> • Le dialogue avec les ONG, les milieux diplomatiques et les organisations internationales s'est poursuivi comme prévu. • Des informations concernant l'évolution des situations ou les activités du Bureau ont été communiquées aux États, aux ONG, aux organisations internationales et aux médias.

3. Programme 2300: Division des enquêtes

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Mener cinq enquêtes dans le cadre d'affaires et conduire un procès, sous réserve d'obtenir la coopération externe nécessaire (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs en matière de recueil de l'information et d'analyse définis dans le plan conjoint des équipes d'enquêteurs sont atteints pour les cinq enquêtes. • Appui de qualité et en temps voulu assuré aux équipes de première instance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil de données prévu / Recueil de données effectif. • Enquête de satisfaction semestrielle (Division des poursuites): nombre d'éléments d'information demandés/ nombre d'éléments d'information de qualité fournis dans les délais. 	Écart 0% > 90 % de satisfaction	<ul style="list-style-type: none"> • Les enquêtes ont été exécutées conformément au programme révisé <ul style="list-style-type: none"> ○ 97 missions d'enquête ○ 104 entrevues • Sur la base d'une enquête menée par les substituts, les produits et les services fournis par la Division à l'appui des poursuites ont donné satisfaction conformément à l'objectif visé.

4. Programme 2400: Division des poursuites

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Mener cinq enquêtes dans le cadre d'affaires et conduire un procès, sous réserve d'obtenir la coopération externe nécessaire (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission de demandes de qualité et concises dans les délais stipulés (après un examen par des pairs/par le Procureur adjoint). 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des projets d'observations soumis dans les délais par un comité d'examen constitué de pairs. 	100%	<ul style="list-style-type: none"> • En 2008, les demandes de mandats d'arrestation ont été examinées et déposées dans les situations dans le Darfour (2 et 3) et la République centrafricaine (1). Dans ce dernier cas, le mandat a déjà été exécuté. Les demandes concernant le Darfour, y compris contre le Président du Soudan, demeurent à l'examen.
	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation utile d'éléments de preuve devant les chambres préliminaires et les chambres de première instance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de rapports bimensuels sur l'évolution des affaires et sur l'actualisation des méthodes de traitement des affaires approuvée par le Procureur et le Procureur adjoint. 	100%	<ul style="list-style-type: none"> • Des éléments de preuve ont été présentés efficacement aux fins des audiences de confirmation des charges dans les affaires Katanga/Ngudjolo (RDC2) et Bemba (RCA) ainsi que du procès Lubanga, les fonctionnalités électroniques ont été pleinement utilisées et les protocoles pertinents ont été respectés.
	<ul style="list-style-type: none"> • Communication efficiente à la défense des éléments de preuve à charge et potentiellement à décharge et des documents visés par la Règle 77. 	<ul style="list-style-type: none"> • Litiges ou décisions contraires concernant les modalités de la divulgation des pièces. 	100%	<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de divulgation ont été rigoureusement respectées dans toutes les affaires impliquant les personnes détenues par la Cour et aucun effort n'a été négligé pour assurer une communication efficiente et en temps opportun des pièces à la défense.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation efficace des plaidoiries devant les chambres préliminaires, de première instance et d'appel de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des projets de pièces examinés et déposés en temps opportun. 	100%	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses pièces ont été déposées devant les chambres préliminaires, de première instance et d'appel sur des questions très diverses. Dans tous les cas, les délais ont été respectés et les pièces présentées ont largement répondu aux normes de qualité internes. Les pièces ont porté notamment sur la présentation des chefs d'accusation dans les affaires Katanga/Ngudjolo et Bemba. Des décisions favorables ont été rendues, entre autres, après l'audience de confirmation dans l'affaire Katanga/Ngudjolo (charges confirmées) et pendant l'audience de confirmation des charges de l'affaire Bemba ainsi que les procédures préliminaires dans l'affaire Lubanga (levée du sursis à la procédure et fixation d'une date pour le procès). Simultanément, il a été reçu en 2008 13 décisions de la Chambre d'appel concernant des questions d'importance fondamentale, la plupart d'entre elles favorables au Bureau du Procureur.

Annexe III

Grand programme III: Greffe

1. Programme 3100: Cabinet du Greffier

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Mener cinq enquêtes dans le cadre d'affaires et conduire un procès, sous réserve d'obtenir la coopération externe nécessaire (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un appui aux enquêtes et aux procès conformément au cadre statutaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation régulière avec les parties intéressées, conformément au plan semestriel. 	(*)	<p>Le Greffier procède à des évaluations régulières avec les parties intéressées, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation à deux sessions du CBF, à la reprise des sessions et à la session annuelle de l'Assemblée ➤ Trois sessions d'information des missions diplomatiques ➤ Participation au Groupe de travail de La Haye et, à l'occasion, au Groupe de travail de New York ➤ Plus de 30 réunions bilatérales avec les représentants d'États et participation à plus de 15 manifestations extérieures comme conférences, tables rondes, etc. ➤ 28 réunions avec des représentants d'organisations internationales, d'associations du Barreau et d'autres entités ➤ Deux réunions stratégiques avec des ONG et 10 réunions individuelles avec des représentants d'ONG ➤ Participation à d'autres événements: Amis de la Cour, COJUR, séminaire sur les conseils de la défense, réunion d'experts sur la protection des témoins, séminaire sur les visites familiales ➤ Quatre missions sur le terrain et trois missions à New York (y compris réalisation d'une étude de faisabilité sur place)

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome. (OS 2)	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'un environnement sûr dans les locaux du siège. 	<ul style="list-style-type: none"> • Filtrage de l'ensemble des personnes et des objets pénétrant dans les locaux de la Cour. 	100%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La Cour applique une politique de filtrage de 100% des personnes et des objets qui pénètrent dans les locaux de l'Arc. ➤ Le nombre total de personnes pénétrant dans les locaux après filtrage par les services de sécurité a augmenté de 5,1% et le nombre total d'objets contrôlés s'est accru de 15,3%
		<ul style="list-style-type: none"> • Réaction des agents de sécurité aux situations d'urgence dans les deux minutes. 	100%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le SSS a réagi aux incidents visés dans le délai fixé dans 98,5% des cas.
	<ul style="list-style-type: none"> • Système de gestion des mesures de sécurité sur le terrain, conformément aux normes en vigueur à l'ONU/à l'échelle internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité avec les programmes de formation de l'ONU en matière de sécurité sur le terrain (notions de base et connaissances avancées). 	100%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 66% des effectifs de la Cour (536 personnes sur 811) ont suivi le programme de formation de base à la sécurité sur le terrain. ➤ 90% des effectifs de la Cour (329 personnes) ont suivi le programme de formation avancée à la sécurité sur le terrain.
		<ul style="list-style-type: none"> • Respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS). 	100%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Application des MOSS dans 94% des cas ➤ Application des MORSS dans 99% des cas <p>Note: ces chiffres sont valables pour tous les bureaux extérieurs de la Cour et toutes les situations.</p>

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle et cohérence du processus de gestion de la sécurité des informations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du test de maturité lors de l'évaluation périodique ISO 27001. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La Cour a fait un test de pénétration en 2008, à la suite de quoi il a été élaboré un plan d'action qui est en cours de mise en œuvre. ➤ Il n'y a pas eu de réévaluation concernant le test de maturité en 2008. En 2009, les services chargés de l'audit et des technologies de l'information et des communications procéderont à une évaluation conjointe qui portera également sur les aspects pertinents de l'évaluation ISO 27001 de 2007. ➤ L'évaluation pour 2009 est réalisée par l'ISO en se référant à l'évaluation du test de maturité de 2007. ➤ Les principales questions soulevées lors de l'évaluation ISO 27001 ont été l'absence de politiques de la Cour et de contrôles de sécurité concernant le réseau. La situation s'est beaucoup améliorée sur ces deux points depuis lors. Les autres mesures appliquées sont le programme de formation et de sensibilisation et le renforcement des capacités de la Cour en matière de preuves scientifiques. ➤ L'ISO conseille d'attendre les résultats de l'évaluation conjointe des services chargés de l'audit et des technologies de l'information et des communications pour formuler des observations. En l'absence d'observations, il pourra être nommé une nouvelle évaluation si des ressources sont disponibles.
(Objectif lié aux deux objectifs susmentionnés)	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des intérêts juridiques de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords-cadres conclus aux fins de soutenir les opérations de la Cour. 	6	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un accord concernant la protection de témoins a été conclu et la négociation d'autres accords est bien avancée.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas résolus de manière satisfaisante. 	14	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il n'y a pas eu de différends concernant des contrats commerciaux; il y a eu 18 révisions de décisions administratives, la Commission de recours a été saisie de dix affaires, dont cinq ont été réglées à l'amiable; et il a été entamé quatre procédures disciplinaires qui ont été réglées à l'amiable. Six autres affaires de nature diverse ont également été examinées.
<p>Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 11)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'un système efficace de contrôles internes concernant l'exécution du budget. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses conformes au budget approuvé. 	Aucun dépassement de crédits	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun dépassement de crédits
	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des risques financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de problèmes repérés par l'audit interne. 	Zéro	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation de 28 recommandations.
		<ul style="list-style-type: none"> • Communication d'audits indépendants et d'une qualité attestée, et d'informations et de conseils objectifs. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> • Audit de la gestion des congés • Audit des activités financières non déclarées de victimes et de témoins • Audit des contrôles financiers des bureaux extérieurs • Audit de la passation des marchés • Audit de la passation des marchés de matériel et de services informatiques • Audit des consultants et entrepreneurs individuels • Audit de l'administration du Fonds au profit des victimes • Enquête sur un détournement de fonds à Kinshasa • Enquête sur l'utilisation frauduleuse de cartes SIM à Kinshasa

* La Cour continue d'élaborer des critères de référence réalistes pour ces objectifs.

2. Programme 3200: Direction des services administratifs communs

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (OS 11)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système intégré de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de modules du système intégré disponibles. 	38	<ul style="list-style-type: none"> 46
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports approuvés disponibles 	30	<ul style="list-style-type: none"> 43 rapports disponibles, dont des rapports SAP et ECOS.
Concevoir et utiliser une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale. (OS 9)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une infrastructure en matière de communication dans tous les bureaux extérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bureaux extérieurs autorisant l'accès du public et l'utilisation de leur infrastructure. 	4	<ul style="list-style-type: none"> 4: tous les bureaux extérieurs autorisent l'accès du public et l'utilisation de leur infrastructure.
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bureaux extérieurs techniquement équipés pour tout type de communication. 	4	<ul style="list-style-type: none"> 4: tous les bureaux extérieurs sont techniquement équipés pour tout type de communication.
Offrir des possibilités de formation et de promotion au personnel performant (objectif stratégique. (OS 17)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une stratégie de promotion. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'objectifs mis en œuvre n'ayant aucune conséquence budgétaire. 	80% de tous les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Un système de gestion des performances fonctionnant bien a été institutionnalisé, comme prévu par les objectifs stratégiques en matière de ressources humaines (100%).
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'objectifs mis en œuvre ayant des conséquences budgétaires. 	20% de tous les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Des deux objectifs ayant des incidences budgétaires, l'un a été atteint en partie (fournir des possibilités d'apprentissage et de formation de nature à contribuer à la réalisation des buts de la Cour et répondant aux besoins individuels de perfectionnement). Les activités concernant l'autre objectif, concernant la mise en place de systèmes d'harmonisation de carrière et d'avancement du personnel, en sont encore à leurs tous premiers stades. En outre, cet objectif peut être considéré comme réalisé à concurrence de 25%.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Formuler des options correspondant à différents emplacements géographiques pour les ressources et les activités de la Cour, notamment les besoins concernant les locaux permanents. (OS 5)	<ul style="list-style-type: none"> Garantir un nombre suffisant de zones de travail pour couvrir l'ensemble des activités de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de zones de travail mises à disposition. 	960	<ul style="list-style-type: none"> 100%: tous les membres du personnel (y compris ceux qui sont en poste dans les bureaux extérieurs) disposent de zones de travail.

3. Programme 3300: Direction du service de la Cour

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Mener cinq enquêtes dans le cadre d'affaires et conduire un procès, sous réserve d'obtenir la coopération externe nécessaire (OS 1)	<ul style="list-style-type: none"> Dispenser un appui pour les audiences conformément au Règlement de la Cour et au Règlement du Greffe. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jours d'audience achevés avec succès. 	10% (maximum)	<ul style="list-style-type: none"> 100%
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la prestation de services appropriés et efficaces aux parties qui le demandent et aux Chambres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes traitées dans un délai maximal d'une semaine. 	90%	<ul style="list-style-type: none"> 100%
Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome. (OS 2)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la bonne marche de la communauté pénitentiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'incidents. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> 1 incident de sécurité
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'incidents dus à une protection insuffisante. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> 0
		<ul style="list-style-type: none"> Appréciations positives du CICR. 	100%	<ul style="list-style-type: none"> 100%
	<ul style="list-style-type: none"> Dispenser un appui, une protection et une assistance opérationnelle et logistique appropriés et efficaces aux victimes, aux témoins et aux tiers courant des risques, quel que soit le lieu, sous réserve d'une évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'appréciations jugeant les services "bons" ou "très bons". 	75%	<ul style="list-style-type: none"> En l'absence de procès, les témoins n'ont pas pu formuler d'observations concernant la qualité des services fournis. Toutefois, l'objectif visé a été atteint pour ce qui est de la protection et de l'appui logistique sur le terrain.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la précision et la cohérence en matière de terminologie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de recherches mensuelles effectuées par les utilisateurs actifs au moyen des outils linguistiques. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> • 15 686 recherches mensuelles effectuées
	<ul style="list-style-type: none"> • Traduction et interprétation efficaces et exactes (à la Cour et sur le terrain), l'accent étant mis sur les langues rares. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interprètes qualifiés travaillant dans des langues rares au service de la Cour. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> • 2 interprètes de cabine Swahili • 2 interprètes de cabine Lingala • Objectif: organiser une cabine Lingala complète • Action: sélection de candidats à une formation para-professionnelle (P-1) en Lingala; programme de formation entrepris en 2008.
Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées. (OS 7)	<ul style="list-style-type: none"> • Réussir les opérations d'arrestation et de transfèrement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes de participants, de chambres et de la société civile concernant les opérations d'arrestation. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> • 2 opérations d'arrestation réussies (M. Ngudjolo et M. Bemba)
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords conclus avec des États, des organisations et des parties prenantes locales concernant les services fournis par la Direction du service de la Cour. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusion de trois accords avec des États.

* La Cour continue d'élaborer des critères de référence réalistes pour ces objectifs.

4. Programme 3400: Section de l'information et de la documentation

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées. (OS 6)	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure information et meilleure perception des activités judiciaires auprès des acteurs clés et du grand public • Augmentation du nombre des demandes de participation aux procédures émanant de victimes • Expression d'attentes réalistes quant à la portée des activités de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enquêtes de base. • Nombre d'entretiens avec des groupes cibles. 	4 par situation 24 par situation	<ul style="list-style-type: none"> • Ouganda: 3; RDC: 3; Soudan: 2.2; RCA: 0 • Ouganda: 44; RDC: 157; Soudan: 2; RCA: 9
		<ul style="list-style-type: none"> • Taux estimatif d'écoute de la radio et de la télévision. 	80% des communautés concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Ouganda: 89%; RDC: 45%; Soudan: 80%⁷; RCA: 3%
		<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de demandes de victimes dûment remplies. 	75%	<ul style="list-style-type: none"> • 1 280 demandes reçues: Soudan: 0%, RCA 83%, Ouganda 66%, RDC: 88%
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entretiens avec des membres représentatifs de groupes cibles choisis au hasard. 	120 par situation	<ul style="list-style-type: none"> • Ouganda: 201; RDC: 116; Soudan: 16; RCA: 6
Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'organisation. (OS 8)	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des activités de la Cour. 	Application des indicateurs de résultats utilisés pour évaluer l'Objectif 1 dans le cas de l'Objectif 2 également (croisement d'informations)		<ul style="list-style-type: none"> • Ouganda: 89%; RDC: 45%; Soudan: 79%; RCA: 3%
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visiteurs ayant suivi une séance d'information au siège. 	10 300	<ul style="list-style-type: none"> • 6 847 visiteurs
Concevoir et utiliser une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale. (OS 9)	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès aux procédures judiciaires de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux estimatif d'écoute. 	30%	<ul style="list-style-type: none"> • Ouganda: 89%; RDC: 45%; Soudan: 79%; RCA: 3%
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites de projection opérationnels. 	2	<ul style="list-style-type: none"> • Ouganda: 0; RDC: 2; RCA: 1; Soudan: 0
		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'accès au service de retransmission du site web de la Cour. 	30%	<ul style="list-style-type: none"> • 1 737,739 visites
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications et de documents d'information distribués. 	70 000	<ul style="list-style-type: none"> • 65 310 documents imprimés sur le terrain, 56 programmes de radio et de télévision

⁷ En ce qui concerne la situation au Darfour, ce chiffre vise les réfugiés soudanais se trouvant dans l'est du Tchad.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Les usagers internes et externes sont satisfaits du service fourni. 	90%	<ul style="list-style-type: none"> • 84% des demandes reçues ont été satisfaites comme il convient.
Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible. (OS 12)	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité immédiate des ressources juridiques et autres à la Bibliothèque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'usagers de la section Intranet de la Bibliothèque. 	3 600	<ul style="list-style-type: none"> • 9 000 visites du catalogue en ligne de la Bibliothèque.
		<ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction des usagers des services de la Bibliothèque. 	90%	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'usagers de la section Intranet de la Bibliothèque n'a pas encore été calculé par la Section des TIC (en consultation avec la Bibliothèque).

5. Programme 3500: Direction des victimes et des conseils

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité. (OS 3)	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser une représentation et des conseils juridiques dans le cadre des procédures engagées devant la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de représentations légales assurées. 	15	<ul style="list-style-type: none"> • 18 conseils de l'extérieur ont été nommés pour assurer la représentation légale des victimes. • Le Bureau du Conseil public pour la défense a procédé à 27 nominations pour représenter légalement des victimes, ce qui a débouché sur 30 interventions à l'audience en vue de représenter les intérêts de la défense dans le contexte de 4 appels interlocutoires, de 64 demandes de victimes (RDC) et de deux notifications concernant le Fonds d'affectation spéciale.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
				<ul style="list-style-type: none"> • Une représentation légale a finalement été assurée lorsque le Bureau du Conseil public pour les victimes a procédé à 7 nominations pour représenter au total 397 demandeurs/victimes dans les procédures devant la Cour (108 en RDC; 237 en Ouganda; 29 en RCA; 23 au Darfour (Soudan), ce qui a débouché sur 71 interventions dans des procédures (19 concernant la situation en RDC; 13 dans l'affaire Lubanga; 4 dans l'affaire Katanga et Ngudjolo Chui; 10 concernant la situation en Ouganda; 12 dans l'affaire Kony et consorts; 13 dans l'affaire Bemba) et 8 représentations lors d'audiences auxquelles les victimes n'avaient pas de représentants légaux.
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer les documents appropriés pour les équipes de représentants légaux ou pour les équipes de la Défense. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services de conseil juridique fournis. 	300	<ul style="list-style-type: none"> • En tout, 423 comme suit: • À des suspects/accusés par le Bureau du Conseil public pour la défense • 184 services de conseils juridiques à 3 équipes de la défense et 3 conseils ad hoc. • Fourniture d'une assistance juridique de la défense sous forme d'un accès aux transcriptions en temps réel à l'occasion de 38 audiences. • À des représentants légaux par le Bureau du Conseil public pour les victimes:

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
				<ul style="list-style-type: none"> • 120 avis juridiques • 31 recherches juridiques • 25 projets de motions • Fourniture d'une assistance juridique aux équipes de représentants légaux à l'occasion de 25 audiences
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports, document déposés et autres documents applicables. 	40	<ul style="list-style-type: none"> • 85
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes justifiées en rapport avec les actions engagées par le Bureau au nom des équipes de représentants légaux. 	Néant	Néant
		<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de documents de politique générale rédigés. 	95%	<ul style="list-style-type: none"> • 100%
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect scrupuleux des règles de confidentialité par l'ensemble du personnel des unités administratives faisant partie du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'incidents résultant du traitement inadéquat d'informations confidentielles. 	Néant	Néant
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes justifiées ayant trait à une violation de la confidentialité. 	Néant	Néant
	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des critères transparents pour la fourniture d'un soutien juridique aux équipes de juristes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de documents de politique générale rédigés. 	95%	<ul style="list-style-type: none"> • 75% 3 des 4 documents de politique générale ont été achevés.
Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées. (OS 6)	<ul style="list-style-type: none"> • Les suspects, les personnes accusées et les communautés de victimes sont informées de leur droit à un procès équitable et de leurs droits à participer aux procédures et à obtenir réparation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes émanant de victimes ayant recours aux formulaires standard. 	>75%	<ul style="list-style-type: none"> • 100%: tous les demandeurs (629 victimes) ont utilisé les formulaires pertinents pour leurs demandes de participation/réparations
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suspects et de personnes accusées se servant des formulaires appropriés pour solliciter l'aide judiciaire aux frais de la Cour. 	>95%	<ul style="list-style-type: none"> • 100%: tous les suspects et accusés ont utilisé le formulaire pertinent.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'intermédiaires. 	10	<ul style="list-style-type: none"> • 20
Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible. (OS 12)	<ul style="list-style-type: none"> • Système efficace d'aide judiciaire aux frais de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes d'aide judiciaire aux frais de la Cour. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> • 2 émanant de défendeurs (dont une rejetée). • 131 questionnaires concernant la situation financière et la déclaration d'indigence de victimes ont été reçus.
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'avocats jouissant d'une bonne réputation au sein du barreau dans leur pays. 	200	<ul style="list-style-type: none"> • 280 (tous les conseils jusqu'à présent inscrits sur la liste).
		<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des versements effectués sous 30 jours. 	95%	<ul style="list-style-type: none"> • 98 %
	<ul style="list-style-type: none"> • Système efficace de traitement des demandes des victimes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes émanant de victimes enregistrées et prises en compte dans les sept jours suivant leur réception. 	95%	<ul style="list-style-type: none"> • 100%: toutes les demandes ont été enregistrées dans les sept jours suivant leur réception.
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes de victimes saisies dans la base de données dans les 30 jours suivant leur réception. 	95%	<ul style="list-style-type: none"> • 72,5% (457)
	<ul style="list-style-type: none"> • Familiarisation des juristes et des avocats dans certains pays aux procédures engagées devant la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'avocats formés par an. 	>40	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 140

Annexe IV

Grand programme IV: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Organiser des conférences de qualité: organiser pendant quatre jours la reprise de la sixième session de l'Assemblée à New York ainsi que la septième session de l'Assemblée à La Haye et deux sessions du Comité du budget et des finances à La Haye. De plus, le Secrétariat assurera les services des réunions de plusieurs organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier le Groupe de travail spécial sur le crime d'agression.	<ul style="list-style-type: none"> • La conférence se tient comme prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions se déroulent sans à-coups, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption d'un rapport. 	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires se sont déroulées sans à-coups, avec l'assistance d'un pourcentage élevé de membres. L'Assemblée a achevé sa septième session un an avant la date de clôture prévue, ce qui a été facilité en partie par les services efficaces fournis par le Secrétariat et notamment par la traduction et la publication ponctuelles de la documentation de session. Le Secrétariat a également assuré le service des réunions des organes subsidiaires ci-après: <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail de La Haye du Bureau; • Comité de contrôle du projet de locaux permanents; et • Deux sessions (22 séances) du Comité du budget et des finances.
		<ul style="list-style-type: none"> • Tous les points de l'ordre du jour sont examinés. 		<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions ont été facilitées par le fait que l'examen de tous les points inscrits à l'ordre du jour a été achevé et que des décisions à leur sujet ont été adoptées.
		<ul style="list-style-type: none"> • Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui est de l'inscription, de la communication de documents et des services linguistiques. 		<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat a fourni un appui technique et logistique aux États Parties à l'occasion des réunions. L'enregistrement de tous les participants à la septième session de l'Assemblée s'est déroulé dans les meilleures conditions, toute la documentation requise a été traitée et a été distribuée aux participants et des services d'interprétation de qualité ont été fournis. Le Secrétariat, dans les limites de son mandat, a aidé les participants en répondant à toutes les demandes renseignements et en prenant les dispositions logistiques appropriées.

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Les participants prenant part aux sessions sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées. 		<ul style="list-style-type: none"> • Les participants se sont montrés satisfaits des dispositions prises par le Secrétariat, y compris pour ce qui est de l'administration du Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés et des autres pays en développement aux réunions de l'Assemblée, ainsi que des dispositions prises en vue de nombreuses manifestations parallèles.
<p>Permettre à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires de s'acquitter plus efficacement de leur mandat en assurant des services et une assistance de qualité, notamment en organisant et en coordonnant les services de conférence; rédiger, coordonner et communiquer les documents; vérifier que les divers organes de la Cour respectent les dispositions régissant l'établissement et l'envoi en temps opportun des documents; recenser et acquérir les moyens additionnels devant permettre à l'Assemblée de s'acquitter de son mandat de manière efficace et économique; veiller à ce que les États Parties bénéficient, en matière de conférences et de documentation, de services qui soient conformes au Statut.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des documents de qualité sont diffusés pour traitement, production et distribution en temps opportun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient de services de conférence de qualité, notamment l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun de documents dans les six langues officielles, et sont satisfaits de ces services qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions. 	<p>Sans objet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des services de conférence de haute qualité ont été fournis à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. Tous les documents de pré-session, de session et de post-session ont été édités, traduits et distribués aux États dans les délais requis, en dépit des retards intervenus dans la réception de certains documents. • Pour les dixième et onzième sessions du Comité du budget et des finances, le Secrétariat a traité, dans les six langues de l'Assemblée 66 documents (726 pages) et 72 documents (498 pages), respectivement. • Pour la reprise de la sixième session, le Secrétariat a traité, dans les six langues officielles de l'Assemblée, la documentation suivante: <ul style="list-style-type: none"> • Pré-session: 18 documents (66 pages); • Pour la session: 48 documents (288 pages); et • Post-session: 6 documents (174 pages). • Pour la septième session de l'Assemblée, le Secrétariat a traité, dans les six langues officielles, la documentation suivante: <ul style="list-style-type: none"> • Pré-session: 264 documents (4 920 pages); • Pour la session: 102 documents (4 920 pages); et • Post-session: 12 documents (2 484 pages).

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient de l'assistance requise, notamment en ce qui concerne la communication d'informations et de documents concernant l'Assemblée et la Cour. 		<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les informations disponibles et toute la documentation demandée concernant les travaux de l'Assemblée et de la Cour ont été fournies sur demande, ce qui a aidé les États à s'acquitter de leur rôle.
Effectuer des recherches et des analyses sur l'application et l'interprétation des dispositions du Statut relatives à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Des avis juridiques de qualité sont communiqués à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient, notamment sous la forme de documents, de services juridiques qui facilitent et appuient leurs travaux. • Les membres de l'Assemblée et des organes subsidiaires sont satisfaits du déroulement des sessions. 	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> • Des études et avis juridiques ont été établis à l'intention de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, ce qui a facilité et appuyé leurs travaux.
Assurer une diffusion effective de la documentation et des informations, notamment via Internet, auprès des États Parties et des autres organisations intéressées.	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la diffusion effective de documents et d'informations, notamment via Internet, auprès des États Parties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation fréquente du site Internet et des réseaux extranet de l'Assemblée des États Parties. 	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations concernant l'Assemblée et les questions dont elle était saisie ont été communiquées régulièrement aux États et aux parties intéressées, selon le cas, via le site web sur Internet et l'extranet de l'Assemblée. Les États ont été satisfaits de ce service. Le Secrétariat a communiqué régulièrement aux États la documentation pertinente établie pour toutes les réunions.
		<ul style="list-style-type: none"> • Accès immédiat aux informations et aux documents. 		<ul style="list-style-type: none"> • Les informations et la documentation ont été affichées dès leur publication sur le site web de l'Assemblée, y compris les informations concernant les candidatures à l'élection des juges et des membres du Comité du budget et des finances, ce qui a permis aux parties intéressées d'y avoir accès sans tarder.

Annexe V

Grand programme VI: Secrétariat du Fonds au profit des victimes

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Formuler des options correspondant à différents emplacements géographiques pour les ressources et les activités de la Cour, notamment les besoins concernant les locaux permanents. (OS 5)	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel du Fonds au profit des victimes en place, sur le terrain comme au siège. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tout le personnel est en place. 	100%	<ul style="list-style-type: none"> • 50%
	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de programmation et cadres financiers approuvés et en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres approuvés, diffusés et utilisés. 	2	<ul style="list-style-type: none"> • 2 (100%)
	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions d'accords avec les partenaires concernant des dons spécifiques au Fonds ou les modalités d'exécution des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Délai de traitement (approbation/rejet) des propositions. 	<60 jours	<ul style="list-style-type: none"> • 4 mois en moyenne
	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources affectées aux projets en fonction des structures ci-dessus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau des crédits affectés aux projets approuvés. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets d'une valeur de 1,2 million d'euros sont actuellement en cours d'exécution.
Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées. (OS 7)	<ul style="list-style-type: none"> • Forums périodiques avec partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de forums/participants. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> • 4 réunions avec les Amis de la Cour, avec 40 participants en moyenne à chaque occasion, et réunions périodiques avec les partenaires sur le terrain.
	<ul style="list-style-type: none"> • Étoffement du réseau de partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> • 87
	<ul style="list-style-type: none"> • Progression de la mobilisation des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des contributions reçues. 	Doublement de la valeur des contributions	<ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds a reçu 980 600 euros de contributions en espèces plus l'équivalent d'environ 100 000 euros de contributions en nature, qui ont été utilisées en 2008. En outre, le Gouvernement danois a annoncé une contribution de 500 000 euros au Fonds.
	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de communication approuvée/appliquée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de la stratégie mise en œuvre/diffusée. 	(*)	<ul style="list-style-type: none"> • 15%

<i>Objectifs</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>	<i>Réalisations</i>
Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour. (OS 8)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la promotion et de la défense du Fonds et des questions ayant trait aux victimes dans le cadre de forums tant électroniques, classiques et politiques qu'autres. 	• Nombre de forums.	(*)	• 10 par an
		• Nombre de personnes atteintes.	(*)	• Environ 5 000
		• Utilisation efficace de la stratégie de communication du Fonds.	(*)	• 15%
Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées. (OS 7)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation directe des victimes à la détermination de leurs besoins et à la mise en place de solutions. 	• Nombre de forums avec les victimes.	(*)	• 32
		• Nombre de projets élaborés en association avec les victimes.	(*)	• 34 projets ayant atteint 340 000 bénéficiaires directs/indirects.
	<ul style="list-style-type: none"> • Appui et supervision des projets systématiques mais ciblés. 	• Nombre de visites mensuelles par le personnel/les partenaires du Fonds.	(*)	• 12 visites par an dans chaque pays (Ouganda/RDC).
	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination étroite avec les autres partenaires intervenant dans le domaine/secteur. 	• Nombre de réunions de coordination sectorielle tenues avec la participation du Fonds.	(*)	• Le personnel du Secrétariat du Fonds assiste à toutes les réunions de coordination sectorielle sur le terrain.
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des objectifs/grandes étapes prévus pour le budget et les programmes. 	• Sur une base annuelle, respect des restrictions budgétaires, des objectifs confiés aux programmes et des accords conclus avec les donateurs.	100%	• 99,8%

(*) Étant donné que le Fonds au profit des victimes n'en est qu'à ses tous débuts, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'évaluer le niveau des activités.

Annexe VI

Grand programme VII: Bureau chargé du projet de locaux permanents

N/D

--- 0 ---